

Conseil communal de Jalhay du 20 avril 2023

7 points ont été présentés en séance publique.

A l'unanimité, le Conseil communal a approuvé :

- la rénovation de la toiture du bâtiment sis Tiège 107 (montant : 52.232 € TVA incluse). Il s'agit d'utiliser le solde des subsides déjà reçus par notre commune pour rénover ce bâtiment destiné à la location de personnes sinistrées.
- les modifications du statut administratif du personnel. Les termes de base trimestrielle doivent être changés par des termes de base quadrimestrielle et l'horaire variable devient flottant.
- les modifications des dispositions particulières tant administratives que pécuniaires pour chaque grade repris au cadre du personnel communal administratif, des bibliothèques, ouvrier et technique. Les basses échelles D1 et E1 ont été supprimées.
- les modifications du règlement de travail du personnel communal , reprenant celles présentées aux points précédents.
- le point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire de l'intercommunale ENODIA du 28 avril 2023. Ce point concerne la vente de VOO et 150 millions d'euros vont en principe être redistribués aux communes dans le futur.
- les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale IMIO du 23 mai 2023.
- la création d'une voirie communale par usage trentenaire du public du chemin du Bois de Mariomont, depuis la rue Victor Delrez vers le ruisseau du Cossart. La commune a reçu de nombreuses lettres de plainte de la part de riverains qui ne pouvaient plus utiliser ce chemin, car son accès a été récemment fermé par le propriétaire de l'un des deux terrains traversés. C'est pourquoi, la commune a, sous le conseil de la commissaire voyer de la province de Liège, créé une voirie communale ; ce qui obligera les 2 propriétaires des terrains à laisser le passage libre à ce chemin devenu une voirie communale. Les 2 propriétaires devront alors aller en justice s'ils ne sont pas d'accord avec cette décision.

Luc Becker, Coordinateur du groupe AC